

ville de Roanne, en échange du château et de la seigneurie même de Montrond. Mais les parties ne tardèrent pas à revenir sur cet échange. En novembre 1290, Jean I<sup>er</sup>, comte de Forez, reprit Montrond, et donna une somme d'argent à Guichard et à sa femme Isabeau pour la moitié de la ville de Roanne et de ses dépendances(1).

Mais les comtes de Forez, qui tenaient à étendre leur souveraineté dans le Roannais, ne gardèrent pas longtemps Montrond. Au mois de juillet 1302, le comte Jean acquit de messire Artaud de Saint-Germain, chevalier, seigneur pour partie de Saint-Germain Laval, la moitié qu'il possédait du château, de la ville et du mandement dudit Saint-Germain Laval, avec la justice du lieu et sa grange noble d'Odes, sous la seule réserve d'une maison qu'Artaud tenait en fief de Guillaume de Poitiers.

Le comte lui céda en échange le château et le mandement de Montrond, dont les limites furent fixées par Jean de Charlieu, chanoine de Notre-Dame-de-Montbriçon et Foulques de Sury, chevalier. Cette cession comprenait aussi tous les droits de haute et basse justice de ladite seigneurie, avec six livres tournois de rente à Essertines en Donzy, où Artaud et ses successeurs furent autorisés à élever un château fort à une ou plusieurs tours. Le comte se réservait seulement le fief et l'hommage ainsi que les droits de souveraineté et de ressort sur ces deux seigneuries. Il fut stipulé enfin que le comte et le seigneur de Saint-Germain seraient tenus de main-

(1) Invent. des titres du comté de Forez, n<sup>o</sup> 104. — Hist. des ducs de Bourbon. I. p. 315. — Aug. Bernard. Hist. du Forez. I. p. 269.